

Instruction DGOS/RH1 n° 2011-378 du 29 septembre 2011 relative aux évolutions réglementaires du dispositif du contrat d'engagement de service public et à la campagne de communication 2011-2012

29/09/2011

Validée par le CNP le 9 septembre 2011. - Visa CNP 2011-227.

Date d'application : immédiate.

Résumé : instruction relative aux évolutions réglementaires du dispositif du contrat d'engagement de service public et à la campagne de communication 2011-2012.

Références :

- Code de l'éducation : article L. 632-6 ;
- **Décret n° 2010-735 du 29 juin 2010** modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales ;
- **Arrêté du 27 juillet 2010** modifié relatif aux modalités de sélection des bénéficiaires du contrat d'engagement de service public, d'attribution et de suspension de l'allocation prévue à l'article L. 632-6 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 24 juin 2011 fixant le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public au titre de l'année universitaire 2011-2012 ;
- **Arrêté du 24 juin 2011** relatif aux modalités de calcul de l'indemnité mentionnée à l'article L. 632-6 du code de l'éducation ;
- **Circulaire n° DGOS/RH1/2010/324 du 1er septembre 2010** relative aux modalités de mise en œuvre du contrat d'engagement de service public ;
- Instruction n° DGOS/RH1/2011/296 du 22 juillet 2011 relative à l'élaboration de la liste des lieux d'exercice à proposer aux bénéficiaires d'un contrat d'engagement de service public.

Instruction DGOS/RH1 n° 2011-378 du 29 septembre 2011